

Obligation de s'inscrire à l'activité la semaine précédente (programme d'activité proposé) et ne pas se désinscrire sans motif valable.
Participation à l'activité pendant toute la durée prévue initialement.

II. LES HORAIRES

✓ 7h00 à 8h25 : LEVER ET PETIT DEJEUNER DES ELEVES

Pas d'élève présent à l'internat après 7h40.

Fermeture des dortoirs à 7h40.

Les lits et les chambres doivent être rangés et propres avant la descente au petit-déjeuner (bagages sur les lits, rien au sol, la chaise sur le bureau).

Le petit déjeuner à partir de 7h40 jusqu'à 8h25.

Précision : Les draps, housses de couette, taies d'oreillers doivent être impérativement retirés avant chaque période de vacances.

✓ 17h45 à 18h10 : TEMPS LIBRE/préparation à l'étude

Entre la sortie des cours et l'étude, les internes peuvent sortir librement (sauf les élèves non libres), rester dans la cour ou se rendre directement dans les dortoirs (ouverture à 17h40). Ils doivent préparer le matériel nécessaire au bon déroulement de la première heure d'étude qui se déroulera en salle. Les élèves doivent se rendre en étude à 18h10.

✓ 18h10 à 19h15 : ETUDE OBLIGATOIRE EN SALLE

Appel, mise au travail à 18h15.

Il s'agit d'un temps de travail individuel, l'utilisation du portable est interdite.
Les élèves qui désirent travailler avec un ordinateur peuvent s'inscrire au CDI.

✓ 19h15 à 20h00 : SELF, moment de restauration, de détente et de convivialité.

Les élèves peuvent arriver au self de 19h15 à 19h30. Ils restent obligatoirement dans la salle jusqu'à 19h45. En fin de repas, ils vident leur plateau en triant les déchets.

L'usage du téléphone en consultation uniquement est autorisé (pas d'écouteurs).

Tous les internes peuvent sortir de l'établissement de 19h45 à 20 heures sous la surveillance d'un AED (Allée des Tilleuls).

Les élèves peuvent également rester dans la cour, se détendre au foyer ou regarder la télévision.

✓ 20h15 à 21h15 : 2 OPTIONS

- Une étude/temps calme en chambre. Les élèves doivent rester dans leurs chambres respectives et dans le silence afin de ne pas déranger ceux qui souhaitent travailler. Ils peuvent en revanche se détendre sur leur lit et faire une activité libre (lecture de magazine, dessin...etc...) L'utilisation du téléphone portable est autorisée, le son désactivé ou avec des écouteurs.

- La participation à une activité du lycée organisée par un AED.

✓ 21h15 à 22h00 : DETENTE

- Pause dans la cour du bâtiment F pour ceux qui le souhaitent possible jusqu'à 21h25.
- Circulation libre dans les chambres (possibilité d'utiliser l'ordinateur portable, smartphone, MP3).
- Douches

✓ 22h00 : EXTINCTION DES FEUX

Le calme doit régner dans l'internat, portables, MP3, ordinateurs doivent être éteints et mis en sécurité. Les élèves sont couchés.

III. LE MERCREDI APRES-MIDI

✓ 13H30 à 18H15 :

Les internes peuvent accéder librement à leur chambre. Ils ont la possibilité d'y rester, d'aller au foyer, de regarder la télévision, de participer à une activité ou de sortir.

Les élèves non-libres restent obligatoirement dans leur chambre ou au foyer.

IV. SORTIES AUTORISEES

Les élèves ont la possibilité de pouvoir s'absenter une soirée par semaine de l'internat en ayant prévenu à l'avance la vie scolaire.

Les élèves ont la possibilité de faire une activité extérieure (sportive, culturelle) une fois par semaine. Ils devront fournir à la vie scolaire une attestation du club choisi. Deux activités sont possibles si aucune autre sortie en soirée est prévue dans la semaine.

NB : Les demandes individuelles d'activités extérieures à l'établissement en soirée sont examinées au cas par cas et soumises à l'accord de l'équipe éducative. Elles pourront être acceptées dans la mesure où elles ne perturbent pas l'organisation de l'internat (repas, retour tardifs...).

V. INFIRMERIE

- Tous les médicaments doivent **OBLIGATOIREMENT** être déposés à l'infirmerie, accompagnés de l'ordonnance prescrivant le traitement.
- L'infirmière organisera la distribution des médicaments en fonction de son emploi du temps.

VI. MATERIEL ET TROUSSEAU

- Chaque élève dispose d'un lit, d'une armoire et d'un bureau.

RÈGLEMENT DE L'INTERNAT

- L'établissement fournit un protège matelas et des couvertures. Les élèves doivent amener un oreiller et une couette.
- Les draps ne sont pas fournis
- **Un état des lieux** de la chambre et du mobilier de l'élève sera effectué à la rentrée. En cas de perte ou de dégradation, une facture sera établie à l'ordre de la famille. Le mobilier doit rester aux mêmes lieux et emplacements toute l'année.

Vous devez fournir :

- Des draps ou une couette (marqués au nom de l'élève),
- Une taie de traversin (90 cm), ou apporter votre oreiller.
- Une paire de pantoufles (les élèves ne doivent pas circuler dans l'internat avec leurs chaussures),
- Deux cadenas de qualité (un pour le bureau, un pour l'armoire),
- Un nécessaire de toilette.

➤ **HYGIENES INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE**

- L'hygiène du corps doit être stricte. Elle s'impose à tous, un lavage corporel quotidien est OBLIGATOIRE pour le bien de soi et de la communauté scolaire.
 - Horaire des douches le soir : 21h15 – 22h00
 - Horaire des douches le matin : 7h00 – 7h30
- Tous les élèves doivent aérer, ranger leurs affaires et faire leur lit le matin avant de descendre, afin de conserver au dortoir tenue et hygiène et permettre au personnel de service d'effectuer son travail dans de bonnes conditions. Le non respect de ces points peut entraîner des sanctions.
- Les draps ou housses de couette doivent être changés régulièrement.

➤ **SECURITE ET INTERDICTIONS**

- Pour des raisons de sécurité, et comme la loi le stipule, il est interdit de fumer au sein de l'établissement.
- Les systèmes de sécurité et d'alarme sont les garants de la sécurité de tous. Leur détérioration ou leur déclenchement volontaire sont des actes graves qui seront sanctionnés.
- Les familles sont financièrement responsables des pertes ou dégradations commises. Les dégradations volontaires entraîneront des sanctions.
- **Les pertes ou vols n'engagent pas la responsabilité de l'établissement. Il est recommandé de ne pas détenir de fortes sommes d'argent ni d'objets de valeur et de fermer son armoire à clef.**

➤ **STAGE :**

Durant la période de stage, les élèves doivent ranger leurs affaires personnelles sous clés (couette comprise) et rapporter chez eux leurs draps.

NB : Ce règlement est à conserver par l'élève et sa famille.

Signatures des parents et de l'élève, le



Lycée ANNA JUDIC, 37 rue de la Liberté
21140 Semur-en-Auxois

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

I. ACCUEIL ET PREMIERS PRINCIPES

- L'accueil se fait le lundi matin. Une bagagerie est ouverte de 8h15 à 8h40 au Foyer des élèves internes. Un planning d'ouverture et de fermeture de la bagagerie est de rigueur pendant l'année.
- Toute absence prévisible doit être signalée par écrit aux CPE au moins 24 heures à l'avance. Dans le cas exceptionnel de départ précipité du lycée, le responsable légal de l'élève ou l'élève, s'il est majeur, doit remplir une décharge en vie scolaire. En cas d'absences ou de retards imprévus, le responsable légal de l'élève ou l'élève, s'il est majeur, doit prévenir la Vie Scolaire sans délai au **03 80 89 70 44**.
- **Tout départ de l'internat sans autorisation ou sans entente préalable avec les CPE pourra entraîner une punition ou une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'internat.**

L'organisation (études, activités, plages horaires...) mise en place du fonctionnement de l'internat par les C.P.E en début d'année est susceptible d'être ponctuellement modifiée pendant l'année scolaire en fonction des impératifs de service, ainsi que d'événements imprévus.